



**Avis public**  
**Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro  
218 modifiant plusieurs règlements d'urbanisme**

---

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

**QUE :**

Le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 avril 2026 la résolution numéro 26.04.11.22 qui donne un avis de motion et dépose le premier projet de règlement numéro 218 qui modifie plusieurs règlements d'urbanisme.

La résolution numéro 26.04.11.22 est joint au présent avis public.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce douzième jour d'avril deux mille vingt-six.

---

**Gérald Dionne**  
**Directeur général et greffier-trésorier**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS

**Certificat de publication**  
**Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro**  
**218 modifiant plusieurs règlements d'urbanisme**

---

Je soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, certifie par les présentes sous mon serment d'office, que l'avis public annonçant l'adoption de la résolution numéro 26.04.11.22 qui donne un avis de motion et dépose le premier projet de règlement numéro 218 qui modifie plusieurs règlements d'urbanisme a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 12 avril 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce douzième jour d'avril de l'an deux mille vingt-six.

---

**Gérald Dionne**  
**Directeur général et greffier-trésorier**